

**Arrêté de nomination  
du coordonnateur communal  
2016/22**

**Arrêté portant nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et de l'agent municipal chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003485,

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

Est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2017 : **Madame Virginie LAURENT**

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière d'informatique sont celles définies par les lois n°51-711 et n°78-17 susvisées.

**Article 2**

Le coordonnateur communal est assisté dans ses fonctions par l'agent municipal Edith POBLE en tant que coordonnateur suppléant.

Leurs obligations en matière de confidentialité et en matière d'informatique sont celles définies par les lois n°51-711 et n°78-17 susvisées.

**Article 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE
- Monsieur le trésorier principal de Le Puy Saint Jean

A Aiguilhe, le 30 mai 2016

**Le Maire**

**Michel ROUSSEL**



Je soussignée .....Virginie LAURENT.....reconnait avoir reçu un exemplaire de la présente décision, avoir pris connaissance des obligations qu'elle comporte et avoir été informée qu'elle dispose d'un délai de deux mois pour la contester auprès du tribunal administratif de CLERMONT FERRAND

Date : 30/05/2016

Signature :

A handwritten signature in red ink, consisting of a stylized, cursive script.